

**Compte Rendu
Conseil syndical 13-11-2025**



Le réseau qui rapproche

La séance est ouverte à 12h00

Les élus présents (12) sont :

- M VALLI
- M AVOUAC
- M FAVRE
- M CARME
- M DUCIMETIERE
- Mme LAFFIN
- M PERY
- M POCHAT BARON
- Mme WATT CHEVALLIER
- Mme ITNAC
- M MARQUET
- M MASSAROTTI

Le quorum de 11 est atteint

Les élus excusés (8) sont

- M FOREL
- Mme LECOURT
- Mme BOEX
- M FOURNIER
- M HARMAND
- Mme IUNCKER GOMEZ
- M MERMIN
- Mme PAUZE

Les élus ayant donné pouvoir sont au nombre de 1 ce qui amène le nombre de votants à 13.

- ✓ *Choix du secrétaire de séance : M POCHAT-BARON est désigné*
- ✓ *Information des décisions du Président prises par délégation du Conseil*

1. Conseil syndical – Approbation du compte-rendu du CS du 08-07-2025

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

2. Statuts – Actualisation suite reprise des mobilités alternatives

Pour donner suite à la reprise des mobilités alternatives le 1^{er} juillet dernier du PMGF au SM4CC, il est proposé de remplacer l'article 3.1 des statuts relatifs aux compétences existant par le nouvel article 3.1 suivant :

Le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC), dénommé commercialement « Proximiti », exerce, pour l'ensemble du ressort territorial dont il a la compétence, la fonction d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) conformément aux dispositions du Code des transports, et notamment de l'article L. 1231-1 et suivants.

À ce titre, il est compétent pour :

- 1. Organiser, planifier et développer les services de transport public de personnes à l'échelle du territoire, notamment :*
 - a. les lignes régulières et non régulières de transport collectif (urbain, intercommunal)*
 - b. les services de transport à la demande (TAD) adaptés aux zones peu ou non desservies.*
- 2. Organiser les services de transport scolaire sur son ressort territorial, lorsqu'ils lui sont transférés ou confiés.*
- 3. Favoriser et coordonner les mobilités actives (marche, vélo) et les mobilités partagées ou solidaires (covoiturage, autopartage, location de vélos, trottinettes, etc.) ;*
- 4. Organiser et/ou soutenir l'information aux usagers, l'intermodalité entre modes de transport,*
- 5. Contribuer à l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux utiles à la mobilité sur le territoire.*
- 6. Élaborer ou contribuer à des plans de mobilité ou schéma de déplacements sur le territoire du SM4CC, en cohérence avec les politiques régionales et nationales en matière de mobilité, d'aménagement, d'environnement et de lutte contre le changement climatique.*
- 7. Conclure toutes conventions, partenariats, coopérations ou délégations avec les collectivités membres, les établissements publics, les opérateurs de transport ou les acteurs privés, dans le cadre de l'exercice de ses compétences.*
- 8. Exercer toute autre compétence complémentaire ou nouvelle compétence en matière de mobilité que les lois ou règlements pourraient lui confier, notamment en matière d'innovation de services, de logistique urbaine ou de mobilités transfrontalières.*

9. *Veiller à la cohérence de l'offre de mobilité sur son ressort territorial, en lien avec les autorités compétentes (collectivités, Région, État), et assurer la concertation avec les partenaires institutionnels, économiques et sociaux*

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

3. Rapports d'activités - Présentation du rapport d'activités 2022-2024

Le président présente l'essentiel du rapport d'activités. Il explique que les trois années écoulées ont été particulièrement denses.

Le DGS précise que les moyens seront déployés pour éditer ce rapport plutôt tous les deux ans.

Mme WATT CHEVALLIER indique qu'elle trouve ce rapport très lisible et remercie les équipes pour cette édition à la fois précise et synthétique.

Vote à l'unanimité.

4. RH – Autorisations spéciales d'absences

Monsieur le Président rappelle que les agents publics peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux. Une délibération est nécessaire pour instaurer et encadrer ces autorisations d'absence.

Il est donc proposé d'octroyer des autorisations spéciales d'absence aux agents de la structure telles que décrites dans le rapport.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

5. RH – Création d'un emploi permanent

Le Président explique que compte tenu de l'évolution constante des missions en matière de Communication : diffusion plus importante d'informations sur le territoire, management des réseaux sociaux, pérennisation du dispositif Proximiti Agile sur tout le réseau, reprise des mobilités alternatives (autopartage, covoiturage, PDMe...), il apparaît indispensable de transformer le renfort ponctuel acté au printemps dernier en un poste permanent.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

6. RH - Régime indemnitaire -régularisation

Le Président rappelle que les textes prévoient une indemnité de responsabilité pour les agents occupant des emplois fonctionnels de direction et notamment le directeur général des services compte tenu de ses responsabilités et sujétions.

Faute d'avoir retrouvé la délibération originelle sollicitée par la trésorerie lors de ses contrôles paie réguliers et dans un souci de régularisation de la situation en vigueur, il est proposé d'instaurer cette prime aux conditions explicitées dans le rapport

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

7. RH – Action Sociale - Convention entre le SM4CC et le COS du SM4CC

Le Président, expose qu'une convention définissant les relations entre le SM4CC et le Comité des Œuvres Sociales (COS) doit être signée pour garantir une transparence complète des relations entre le SM4CC et le COS, association loi 1901.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

8. Finances - Décision modificative N°1 - budget principal 2025

Il s'agit du calcul de l'amortissement fait "au prorata du temps prévisible d'utilisation" pour ce budget

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

9. Finances - Décision modificative N°2 - budget annexe 2025

Il s'agit d'un dépôt de garantie de 800€ pour le local à la gare de Reignier pour ce budget

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

10. Finances - Décision modificative N°3 - budget annexe 2025

Il s'agit du calcul de l'amortissement fait "au prorata du temps prévisible d'utilisation" pour ce budget

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

11. Finances – Ouverture anticipée de crédits 2026 – budget principal

Monsieur le Président expose que lorsque le budget n'a pas été voté, le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente.

Il peut également engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

12. Finances – Ouverture anticipée de crédits 2026 – budget annexe

Monsieur le Président expose que lorsque le budget n'a pas été voté, le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente.

Il peut également engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

13. Finances – Mandat spécial - déplacement à PARIS - cérémonie des Coqs d'Or - AMF & Delbopress

Le Président rappelle que le 23 septembre 2025, lui et deux Vice-présidents se sont rendus avec le Dgs à Paris pour recevoir la distinction en tant que lauréat des Coqs d'Or 2025 remise lors de la cérémonie officielle qui s'est tenue le 24 septembre 2025.

Le CGCT permet l'indemnisation au réel de frais de déplacements et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

14. Transports réguliers - Tarification des services réguliers et des services touristiques - Modification

Le Président expose que dans un souci environnemental et d'attractivité du métier de conducteur de bus il est proposé un tarif réduit sur les abonnements pour les salariés des prestataires exploitant les lignes régulières Proxim iTi. Les modalités sont précisées dans le rapport de synthèse.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

15. Transports scolaires - Convention entre la région AURA, le SM4CC et la SNCF

Monsieur le Président expose que Proxim iTi instruit les inscriptions des élèves qui préfèrent utiliser le train pour leur déplacement scolaire et cela depuis 2020. Au terme de l'instruction les élèves se voient délivrés par la SNCF un abonnement sur la carte Oura.

La convention entre la Région, la SNCF et Proxim iTi arrivant à son terme, il convient de réaliser un nouveau conventionnement sur la base de la version proposée par la région.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

16. Transports scolaires – Tarification 2025/2026 - API impôts

Monsieur le Président expose que le Conseil syndical a déjà délibéré par deux fois les modalités de tarification pour les transports scolaires et la mise en place de l'API Impôt Particulier qui permet aux agents de Proxim iTi un accès aux données fiscales des familles. Le service des impôts estime aujourd'hui que le SM4CC doit davantage préciser la formule de calcul dès lors que les familles possèdent des revenus étrangers que la « case RSE » de l'API impôt révélera.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

17. Proxivélo - Actualisation CGU des vélos en libre-service

La caution initialement à 1 000€ est revue à la baisse à 250€, afin de pouvoir plus facilement la prélever en cas de dégradation importante du service de vélos en libre-service.

La pré-autorisation bancaire se voit, quant à elle, doubler et passe de ce fait à 50€

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

18. Proxivélo - Actualisation CGU des consignes à vélos

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

19. Proxivélo - Approbation du schéma directeur de stationnement vélo

Il s'agit d'actualiser le schéma directeur de 2023 actualisé en 2025.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

20. Proxivélo - Convention d'autorisation d'occupation du domaine public

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

21. Proxivélo - Tarification des services vélos - modification

C'est le corollaire vélo de la délibération 14

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

22. Proxipouss – Tarification de location

Monsieur le Président expose qu'à l'achat des golfettes, il était convenu avec la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc (SPL AESMB), que celle-ci puisse proposer à ses actionnaires, la location des golfettes.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

23. Proxipouss – Règlement intérieur

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

24. Mobilités alternatives – Autopartage – validation de l'achat de deux véhicules

Il s'agit d'autoriser l'achat de deux véhicules pour l'autopartage

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

25. Convention AURA – CCVT / Proximité

Le Président expose que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a autorisé la Communauté de Communes de la Vallée de Thônes (CCVT) à étudier des solutions de mobilité innovantes, notamment la desserte de son territoire par les lignes Proxim iTi.

Cependant, la CCVT étant une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) de second rang, elle n'est pas habilitée juridiquement à autoriser Proxim iTi à desservir son territoire.

Le projet en cours d'études nécessitera donc avant toute mise en œuvre la signature d'une convention entre le SM4CC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'autoriser Proxim iTi à circuler sur le ressort territorial de cette dernière.

Compte tenu des prochaines dates de réunion des instances délibérantes du SM4CC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il est proposé que le Président du SM4CC ait l'accord du Conseil Syndical pour négocier, finaliser et signer cette convention autorisant la circulation des lignes Proxim iTi sur le ressort territorial de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et plus précisément de la CCVT. Cette convention sera régularisée par une délibération ultérieure.

Il est à noter que les conditions financières du projet de desserte de la CCVT ne seront pas intégrées à cette convention. Elles feront l'objet d'une convention bilatérale ultérieure entre le SM4CC et la CCVT.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

26. Information - Transport à la demande séniors PMR – point sur la démarche initiée en juillet 2025 et qui sera lancée au printemps après la période électorale

Voir diaporama ci joint

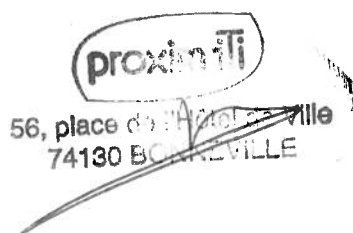
Pas de questions diverses

La séance est levée à 14h00

D.G.S.

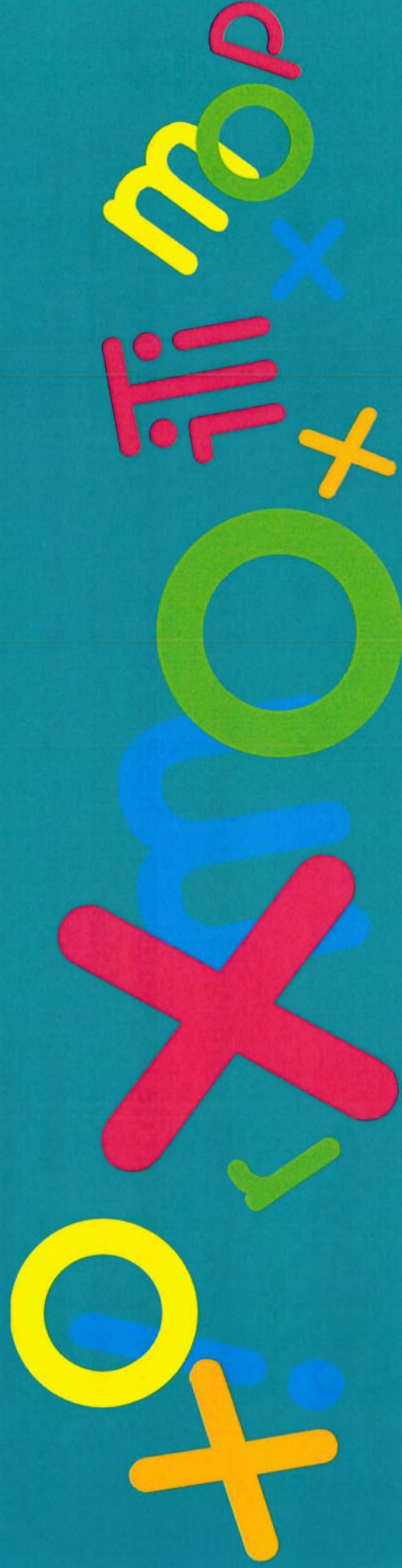
Le Président,
M. Stéphane VALLI

Le secrétaire de séance,
M POCHAT BARON



A large, dark, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the name 'M POCHAT BARON'.

Contexte de l'étude





Contexte

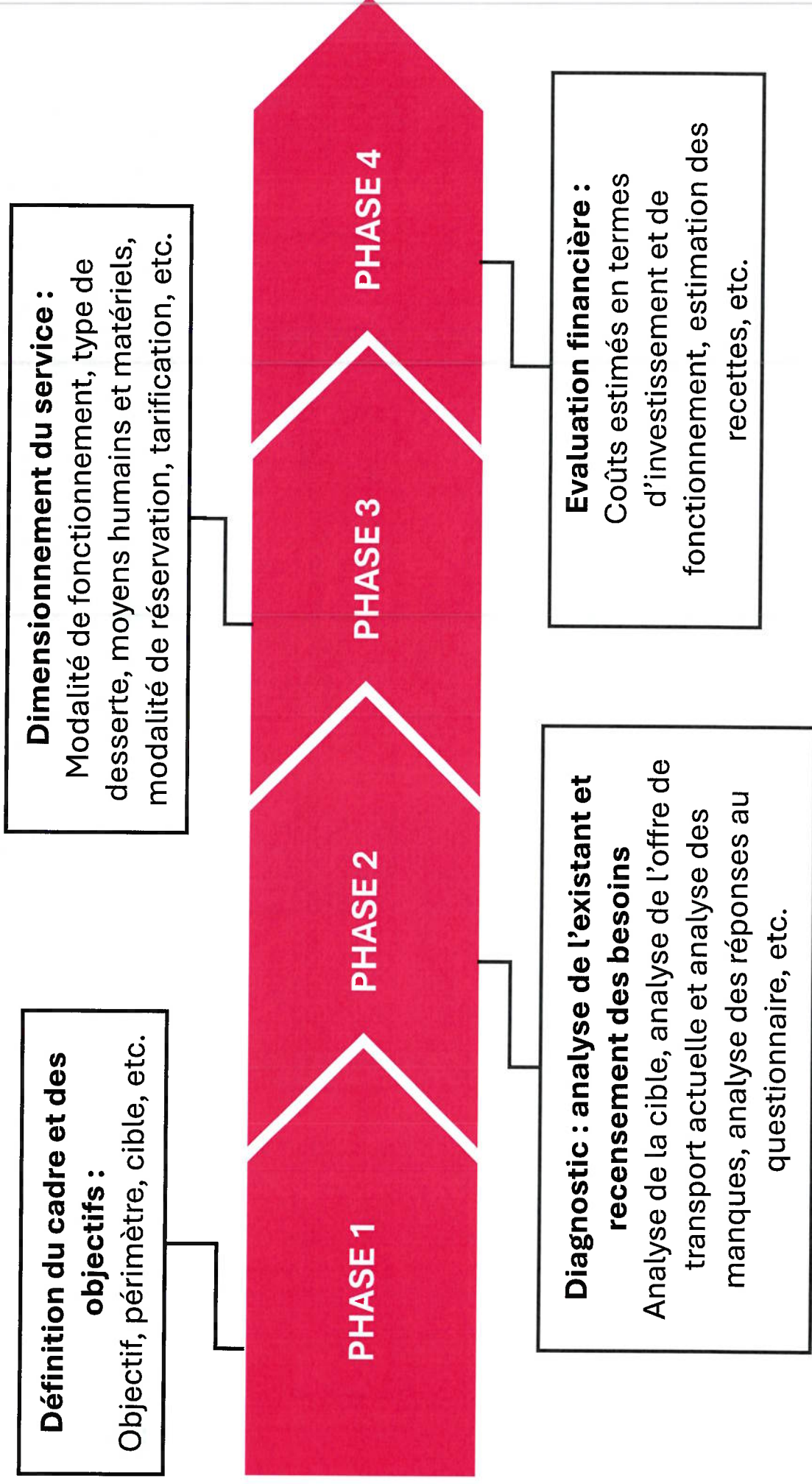
Territoire du SM4CC confronté à plusieurs problématiques :

- **Vieillessement de la population** : hausse du nombre de personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer de manière autonome et pour effectuer des démarches essentielles du quotidien (courses, rdv administratifs et médicaux, visites sociales, etc.)
 - **Offre de transport en commun ne répondant pas toujours aux besoins** spécifiques de cette population fragile.
- Nécessité d'étudier la création d'un service de **transport à la demande** réservé à des catégories particulières d'utilisateurs, dans une logique d'inclusion sociale, de lutte contre l'isolement des personnes âgées et de renforcement de l'autonomie des PMR et seniors.



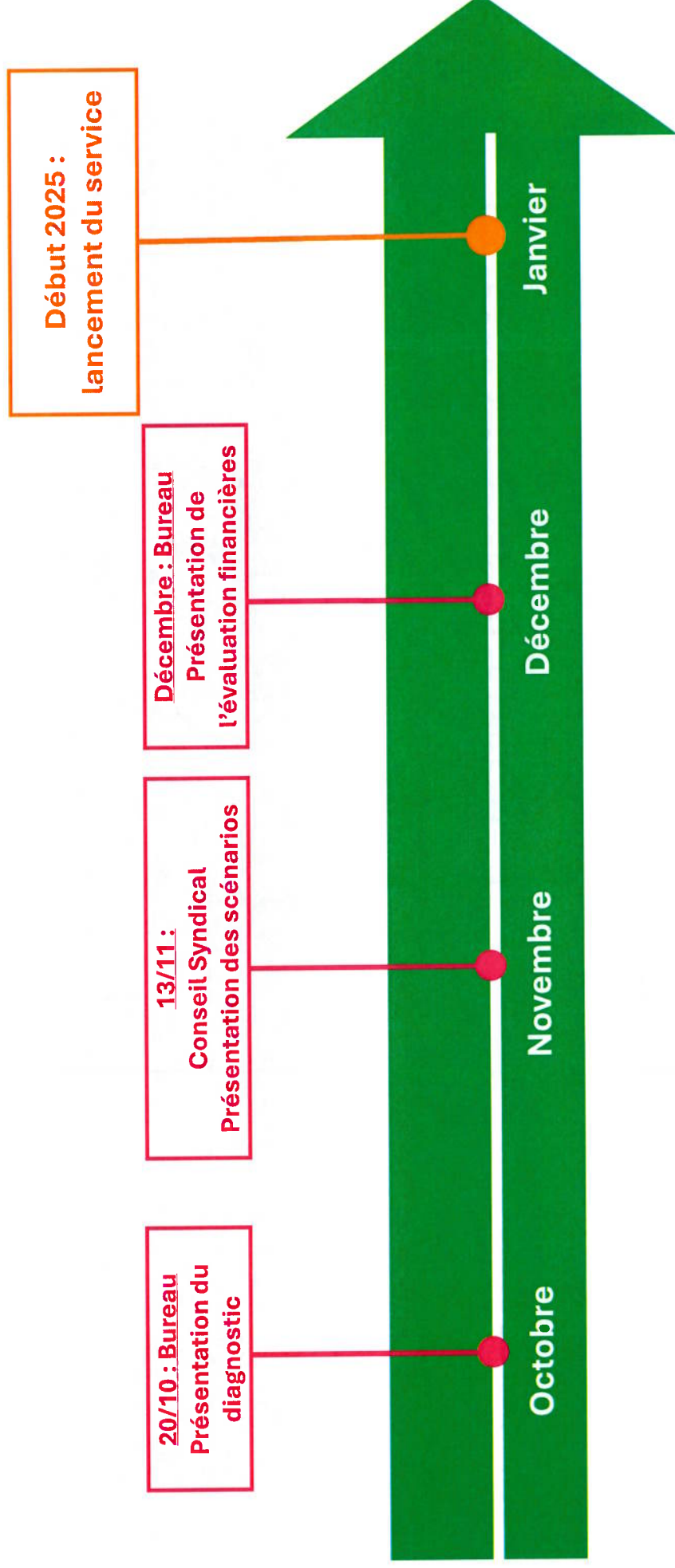


Méthodologie





Rétroplanning



Phase 1 : Définition du cadre





Objectif et périmètre du service



Objectif : Offrir une solution de déplacements aux personnes en difficultés de déplacements, éloignés des services à la population et de l'offre de transport en commun.

Principes du service :

- Proposer une offre de service n'entrant pas en concurrence avec l'offre de transport en commun.
- Eviter les surcoûts en maximisant le groupement des réservations.
- Eviter les abus d'usages en limitant le service en nombre d'utilisation.
- Cibler au maximum le service pour limiter le nombre de réservations (et les surcoûts !)



Cible du service

Service réservé au public suivant :

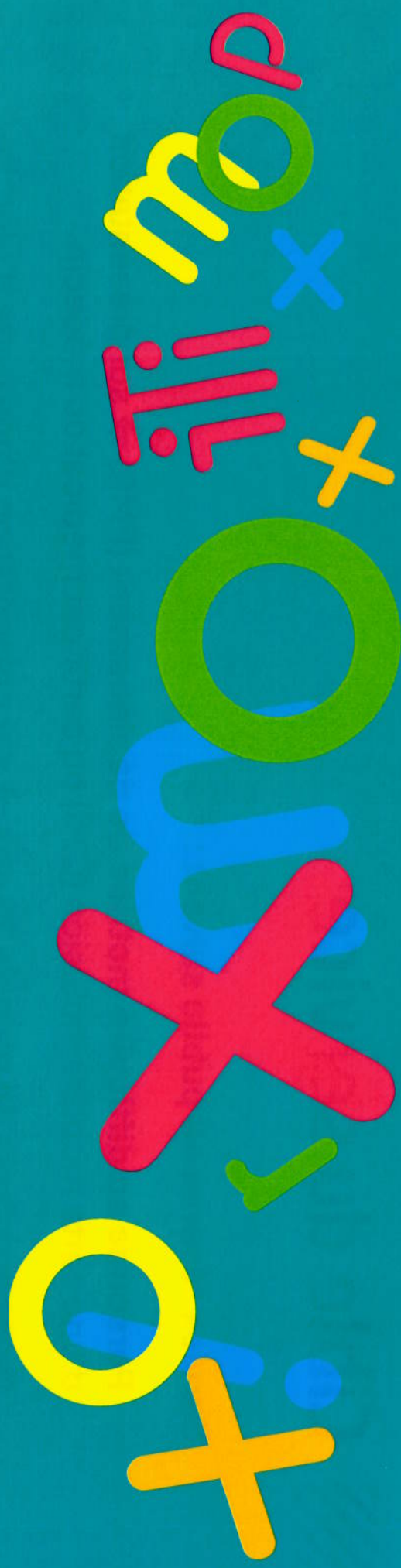
- **Personne en difficulté motrice de déplacement (PMR)** → sur présentation d'une carte mobilité inclusion (CMI) ou certificat médical du médecin.
- **Personne âgée de plus de 75 ans** → sur présentation d'une carte d'identité.



Les seniors ont été l'un des principaux publics à utiliser le service de navettes estivales Proxi Pouss expérimenté dans les centres-villes de La Roche-sur-Foron et de Bonneville de juin à septembre 2025.

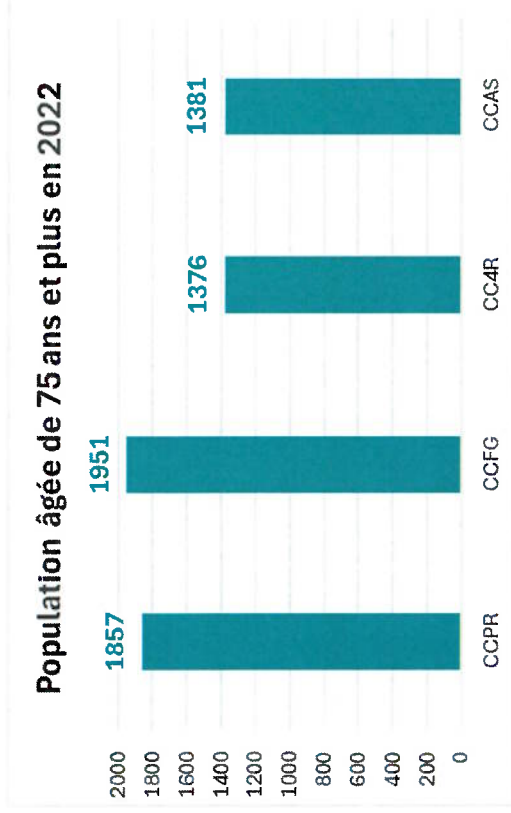


Phase 2 : Diagnostic et analyse des besoins





Analyse de la population âgées de 75 ans et plus



Territoire marqué par un **vieillessement de sa population** : hausse d'1/3 des personnes de plus de 75 ans en 10 ans.

6 565 seniors habitants le territoire pouvant potentiellement être amenés à utiliser le service de transport à la demande solidaire à l'étude.

6 565 seniors de 75 et plus résidents sur le territoire du SM4CC



soit **6,7%** de la population totale

+33% de seniors de 75 ans et plus entre 2011 et 2022



Localisation de la cible du service

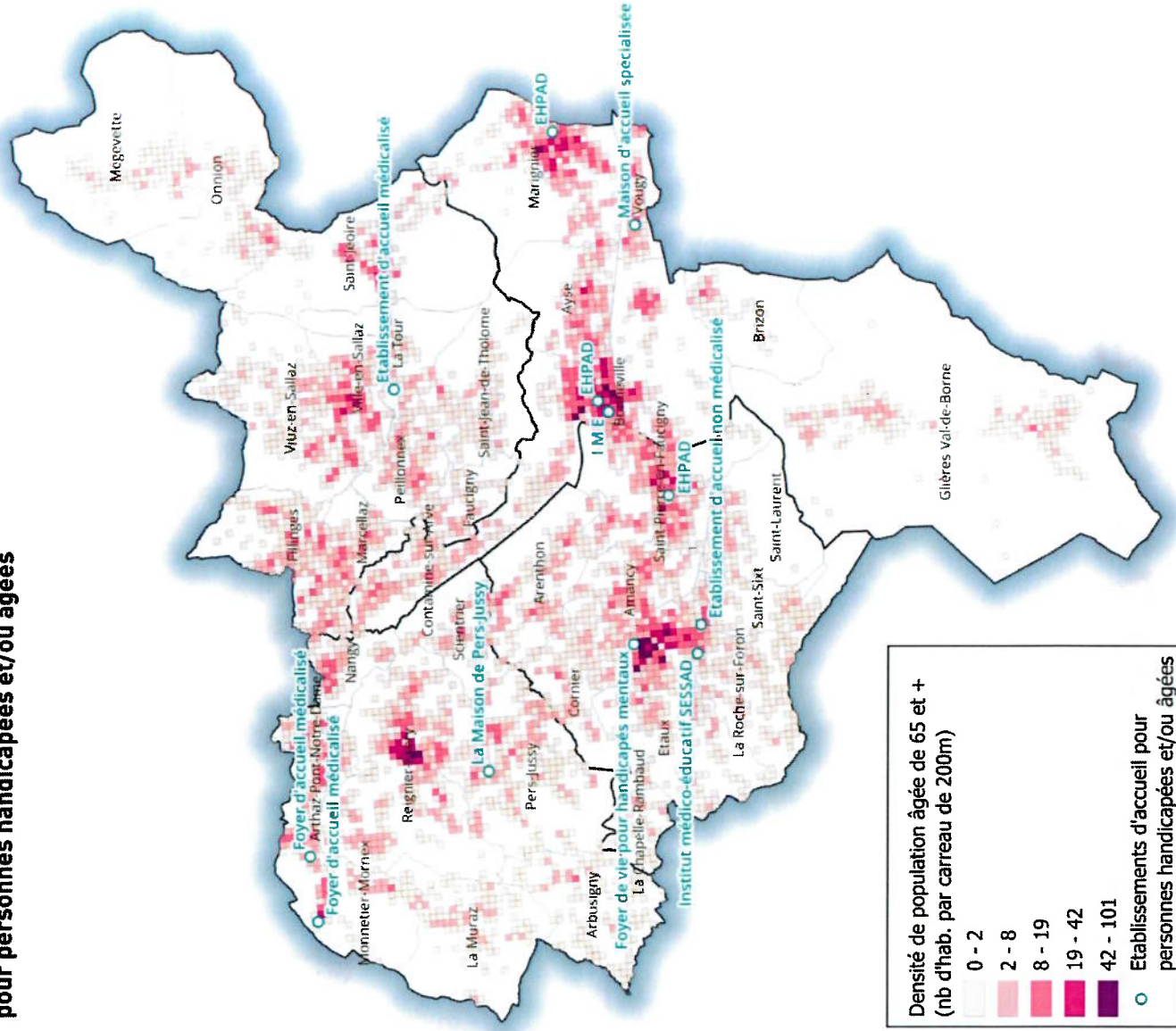


Une densité de population de seniors très diffuse à l'échelle du territoire :

- Les zones à forte densité sont situées autour des centres urbains du territoire (à proximité des services et des transports) : Bonneville, La Roche-sur-Foron, Reignier-Esery, Saint-Pierre-en-Faucigny, Marignier, etc.
- Des zones à plus faibles densités de seniors situées dans des communes plus rurales et éloignées des services et équipements du quotidien → **le public cible du service de transport à la demande.**



Répartition de la population de plus de 65 ans et établissements d'accueil pour personnes handicapées et/ou âgées





Localisation des pôles générateurs

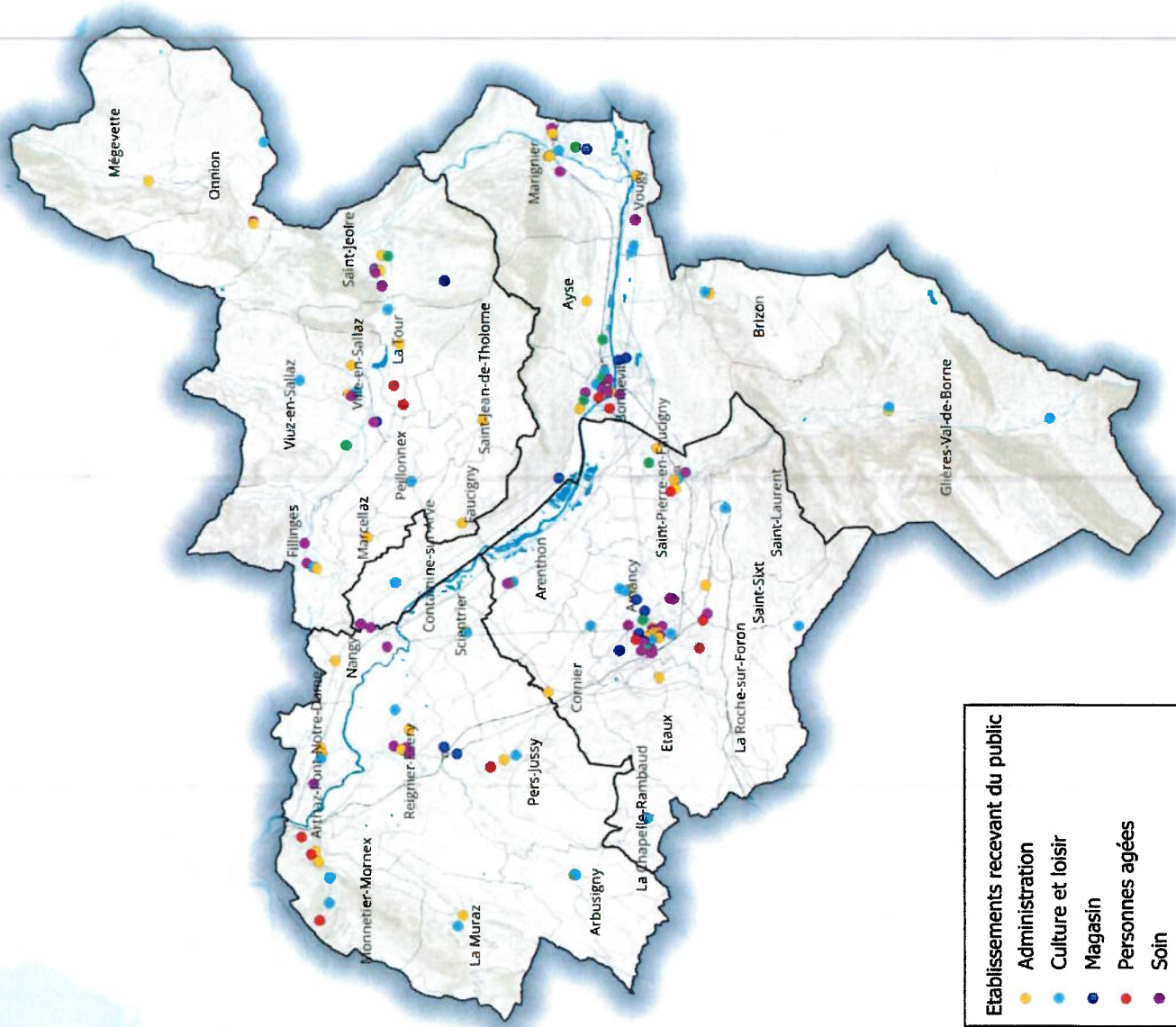
Les services et équipements du quotidien sont majoritairement concentrés au sein des centres urbains du territoire : La Roche-sur-Foron, Bonneville, Saint-Pierre-en-Faucigny, Marignier.

→ **Zones attractives du territoire attirant quotidiennement des flux de population.**

Plusieurs zones sont peu couvertes en services et commerces du quotidien et reste éloignées des centres urbains structurants : Mégevette, Onnion, Glières Val-de-Borne, La Muraz, Arbuisigny, La Chapelle-Rambaud, etc.



Pôles générateurs de déplacements



Etablissements recevant du public

- Administration
- Culture et loisir
- Magasin
- Personnes âgées
- Soins
- Sport



Source : Etablissements Recevant du Public (ERP), Insee 2021
Réalisation : Agence Ecomobilité, octobre 2025

Accès à l'offre de transport

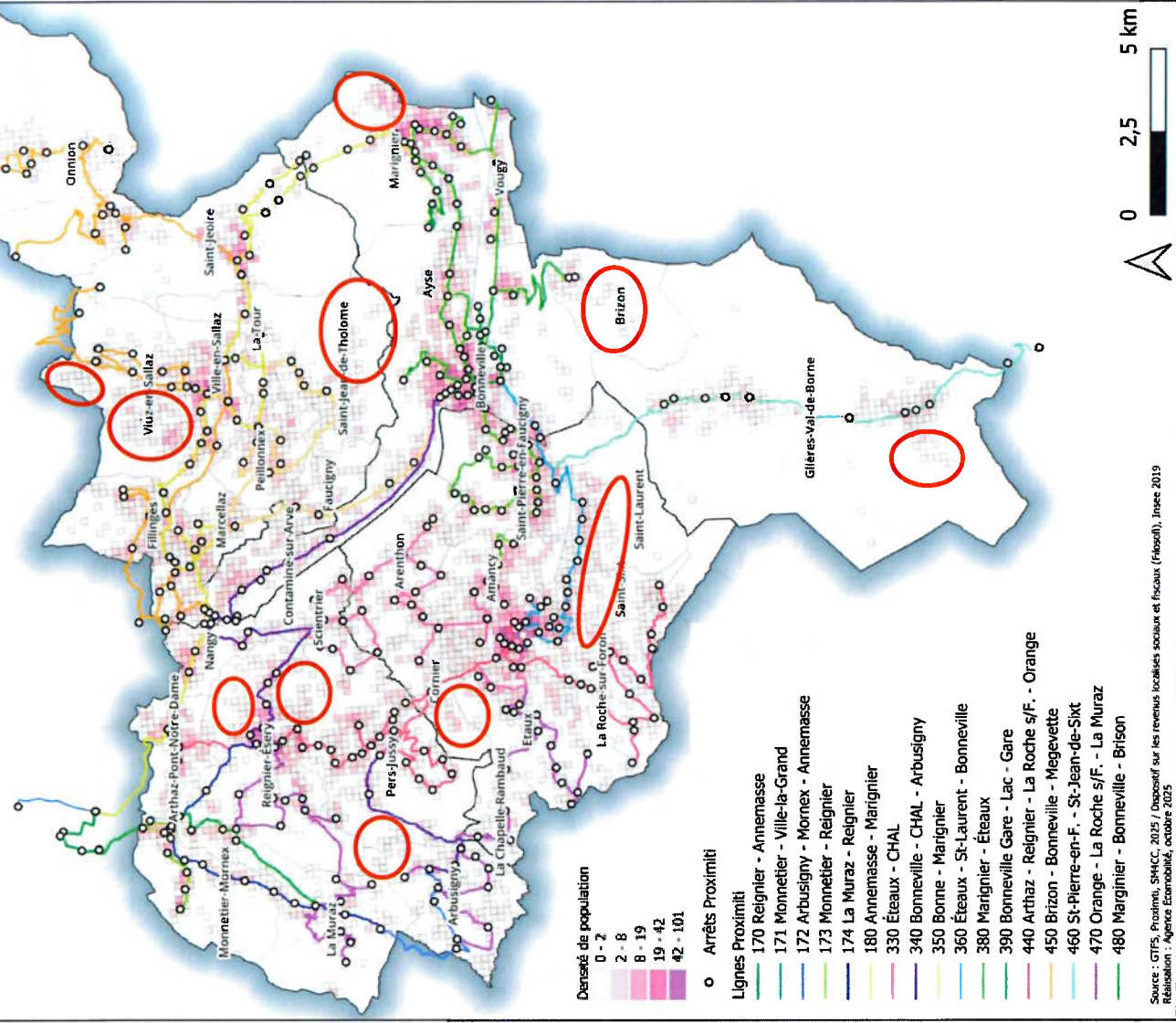


Un réseau de lignes de transport régulier bien maillé à l'échelle du territoire.

→ Des zones de densité de population restant encore isolées de l'offre de transport.

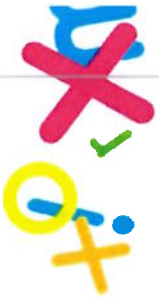
→ Une offre de transport en commun dont l'accessibilité est difficile pour le public senior parfois touché par la fracture numérique.

Offre de transport en commun régulier Proximité en lien avec la densité de population

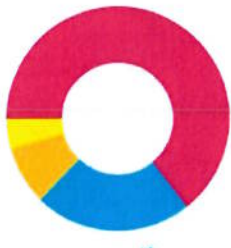




Résultat de l'enquête Proximité

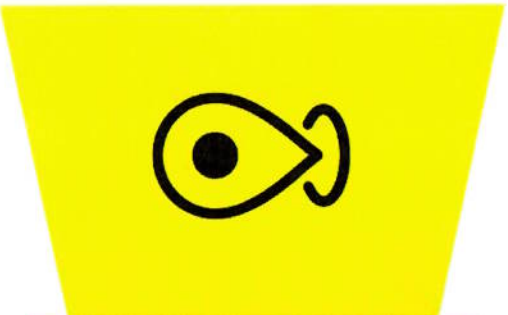
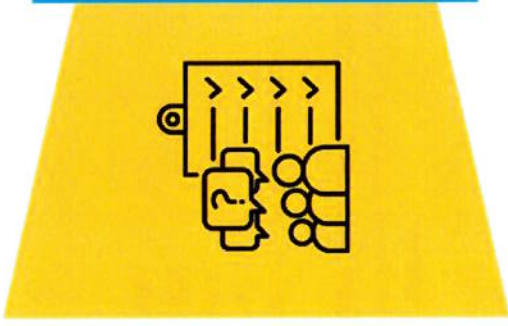
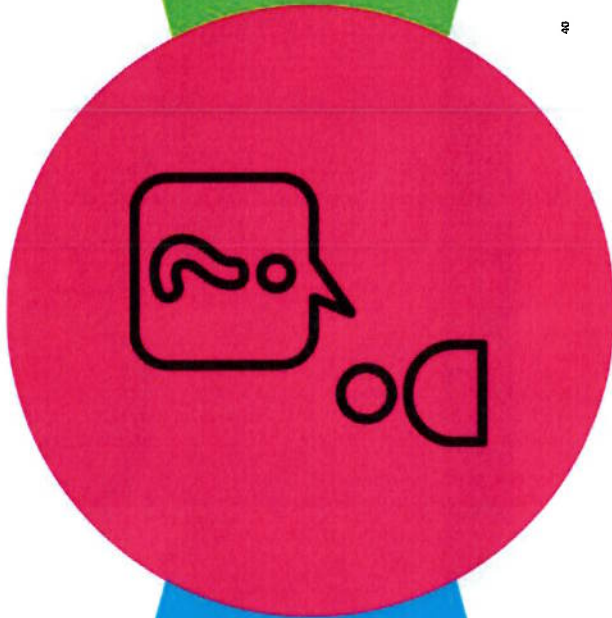


02 118 répondants
de 28 communes différentes

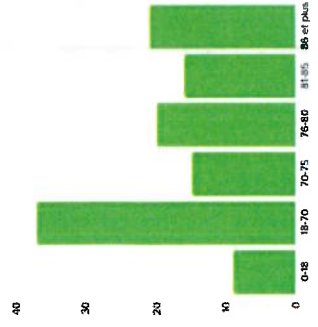


01 Intéressés par le TAD ?
64 % sont intéressés
23 % sont peut-être intéressés
8,5 % ne sont pas intéressés
4 % Neq

05 Commune de résidence des répondants
52 % habitent la Roche-sur-Foron ou Reignier-Esey



03 Part de répondant
64 % des répondants sont des femmes, 30 % des hommes, 5 % ne se prononce pas



04 Age des répondants
Participation forte des 18-70 ans, homogène des autres tranches d'âges





Résultat de l'enquête Proximité



118 répondants

Les déplacements des répondants

Mode de déplacements

 Voiture personnelle **63**

 Famille ou voisins **50**

 Taxi ou VTC **21**

 Transport en commun **19**

 Ne se déplace pas ou très rarement **17**

 A pied **4**

Réponses à choix multiples. La somme correspond au nombre de fois où le moyen de déplacement a été cité.

Motifs de déplacements

 Rendez-vous médicaux non pris en charge par le transport sanitaire **30 %**

 Courses alimentaires **21.6 %**

 Pharmacie **18.7 %**

 Activités sociales ou culturelles **14.7 %**

 Démarches administratives **12.2 %**

 Autres raisons **2.5 %**



Résultat de l'enquête Proximiti



118 répondants

Les déplacements des répondants

Pour se déplacer...

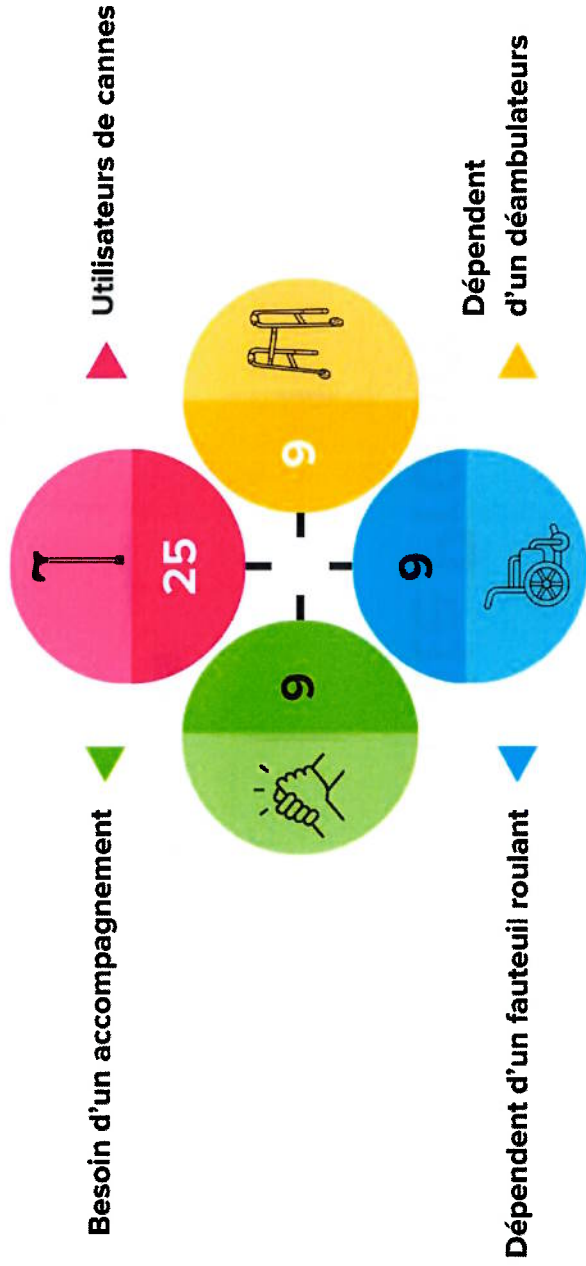


Répondants ayant un justificatif PMR



Seulement 3/10 répondants possèdent un certificat médical ou une carte d'invalidité

Les équipements d'assistance utilisés :





Résultat de l'enquête Proximité



118 répondants

Les points d'intérêts identifiés

Sont identifiés

Principalement :

- **Les établissements de santé**
CHAL, HPPS, maison de santé...

Classiquement :

- **les centres ville/village** :
Concentration de services, commerces, gare, lieux sociaux.

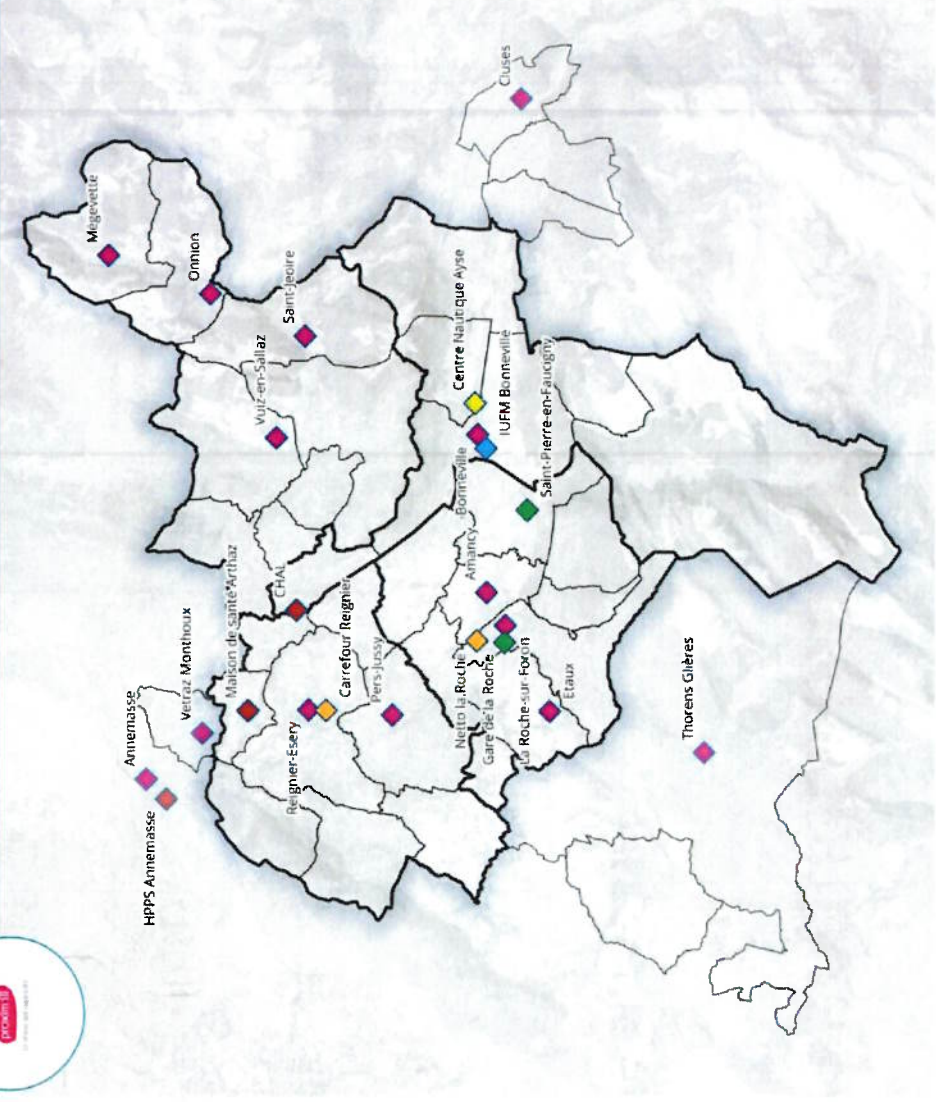
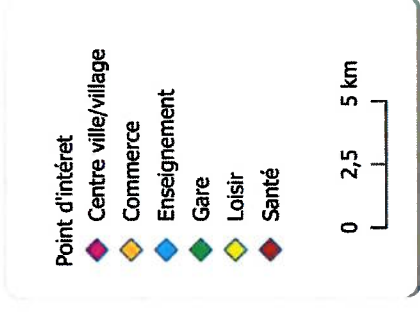
Concentration de ces services dans les centres villes des communes principales.

Corrélation entre les communes principales et les communes de résidences des répondants (La Roche-sur-Foron et Reignier-Esery, Bonneville dans une moindre mesure).



Enquête TAD SM4CC

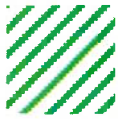
Points d'intérêts identifiés par les répondants



éco**mobilité**

Fond de carte : OPENSTREETMAP
Réalisation : AESMB
2025





Résultat de l'enquête Proximiti



118 répondants



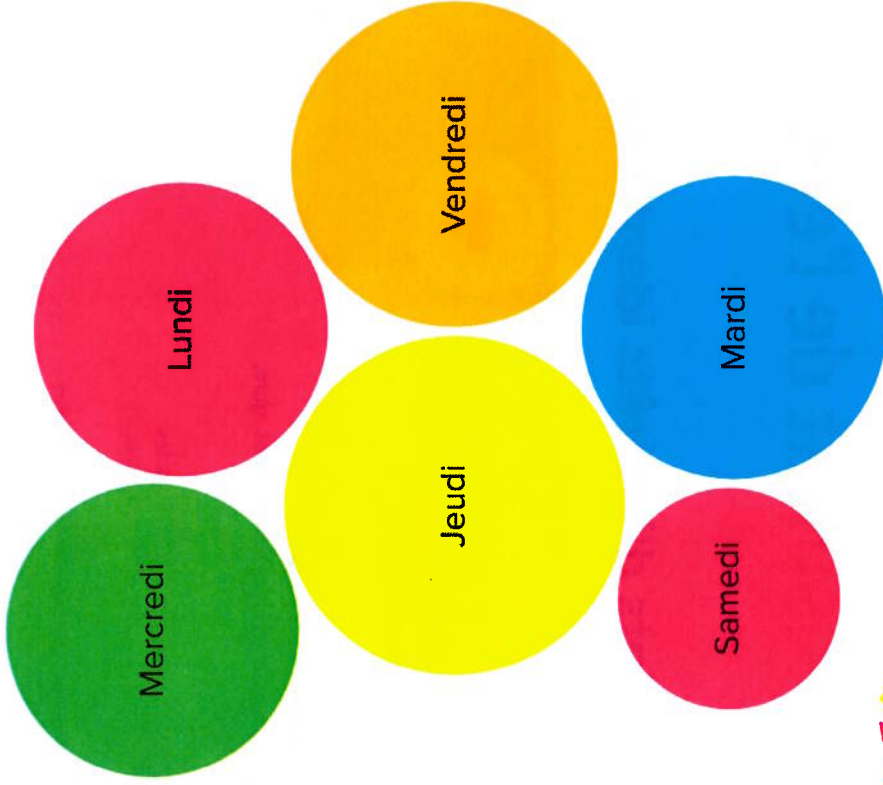
Potentiel par jours de la semaine

Un potentiel régulier toute la semaine

1

Un potentiel réparti sur toute la semaine

Les jours de semaine représentent 88.5% des demandes de déplacements.



Reponses a choix multiples. La somme correspond au nombre de fois où le jour a été cité.

2

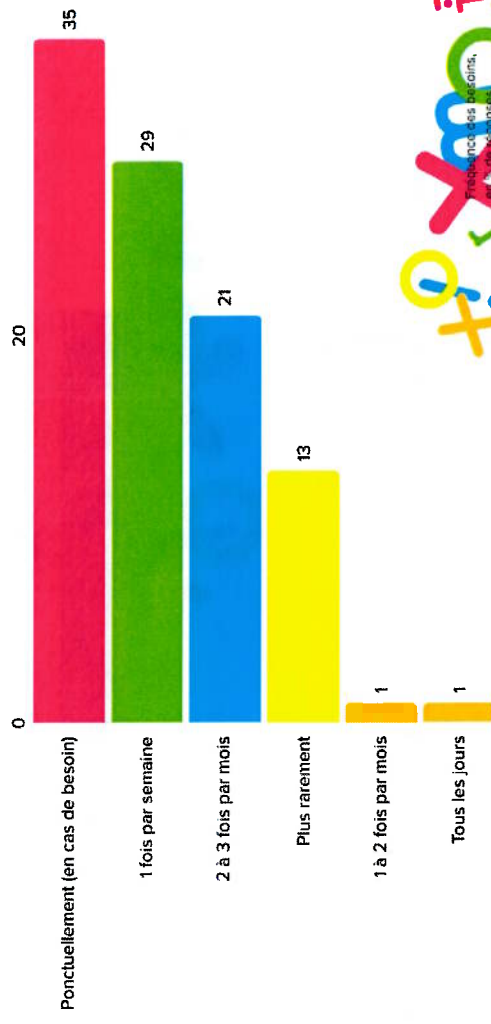
Une demande homogène

La part des répondants désirant se déplacer la semaine varie entre 15.7 et 20.9% du lundi au vendredi. Le jeudi et le vendredi sont les deux jours les plus demandés (19.4 et 20.9%)

3

Correspondances avec l'ouverture des services

Cette demande est directement liée aux jours d'ouverture des commerces, service de santé ou administratif.





Synthèse du diagnostic

- Un territoire marqué par le **vieillissement de sa population**.
- Une **densité de population seniors très diffuse** à l'échelle du territoire alors que les services et commerces du quotidiens sont concentrés autour des polarités urbaines.
- Une offre de transport bien maillé à l'échelle des 4 Communautés de Communes, mais des concentrations de **seniors restant isolées de cette offre de TC**.
- La présence de nombreux **établissements d'accueil de personnes handicapées et de personnes âgées** pouvant être demandeur d'une solution de déplacement.
- Une **population demandeuse d'un service de transport à la demande** fonctionnant la semaine, notamment pour le motif santé.

Phase 3 : Dimensionnement du service





Périmètre du service

Préconisations :

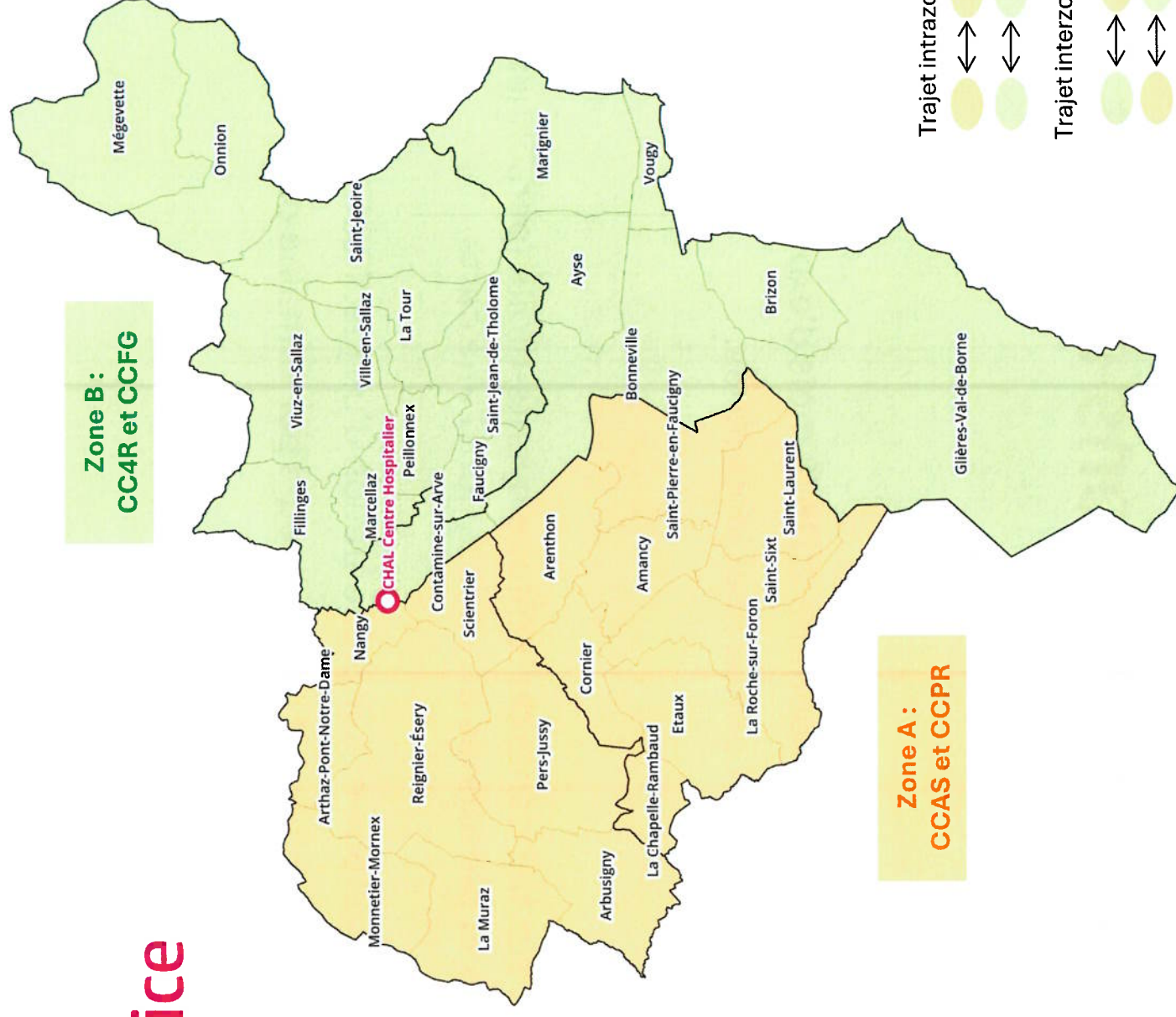
Mise en place d'un TAD zonal fonctionnant en « porte à porte » :

- **Zone A : CCAS et CCPR**
- **Zone B : CC4R et CCFG**
- **CHAL : Accès multizonales**

Demande de trajet possible :

- Intrazonal : départ et destination au sein de la Zone A ou au sein de la Zone B
- Interzonal : départ de la Zone A et destination dans la Zone B (ou inversement)

→ **Tarif différencié selon le trajet demandé : trajet interzonal plus coûteux qu'un trajet intrazonal.**





Fonctionnement et conditions d'accès



Période de fonctionnement :

Expérimentation du service de mai à décembre 2026 (8 mois d'exploitation)
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, toute l'année sauf jours fériés.



Condition d'accès :

- S'adresse uniquement aux habitants du territoire ayants-droits (personnes âgées de plus de 75 ans et personnes en possession d'une carte d'invalidité mobilité)
- Inscription au service obligatoire et sur présentation d'un justificatif
- Fréquence d'utilisation est limitée à 2 allers-retours par semaine par personne (ou 4 trajets aller)



Fonctionnement du service

- 1 ETP conducteur 36h/semaine
- 1 véhicule
- Planning différencié par zone

Exemple :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin 9h-12h30	ZONE A	ZONE B		ZONE A	ZONE B
Après-midi 14h30-18h	ZONE A	ZONE B		ZONE A	ZONE B



Fonctionnement des réservations

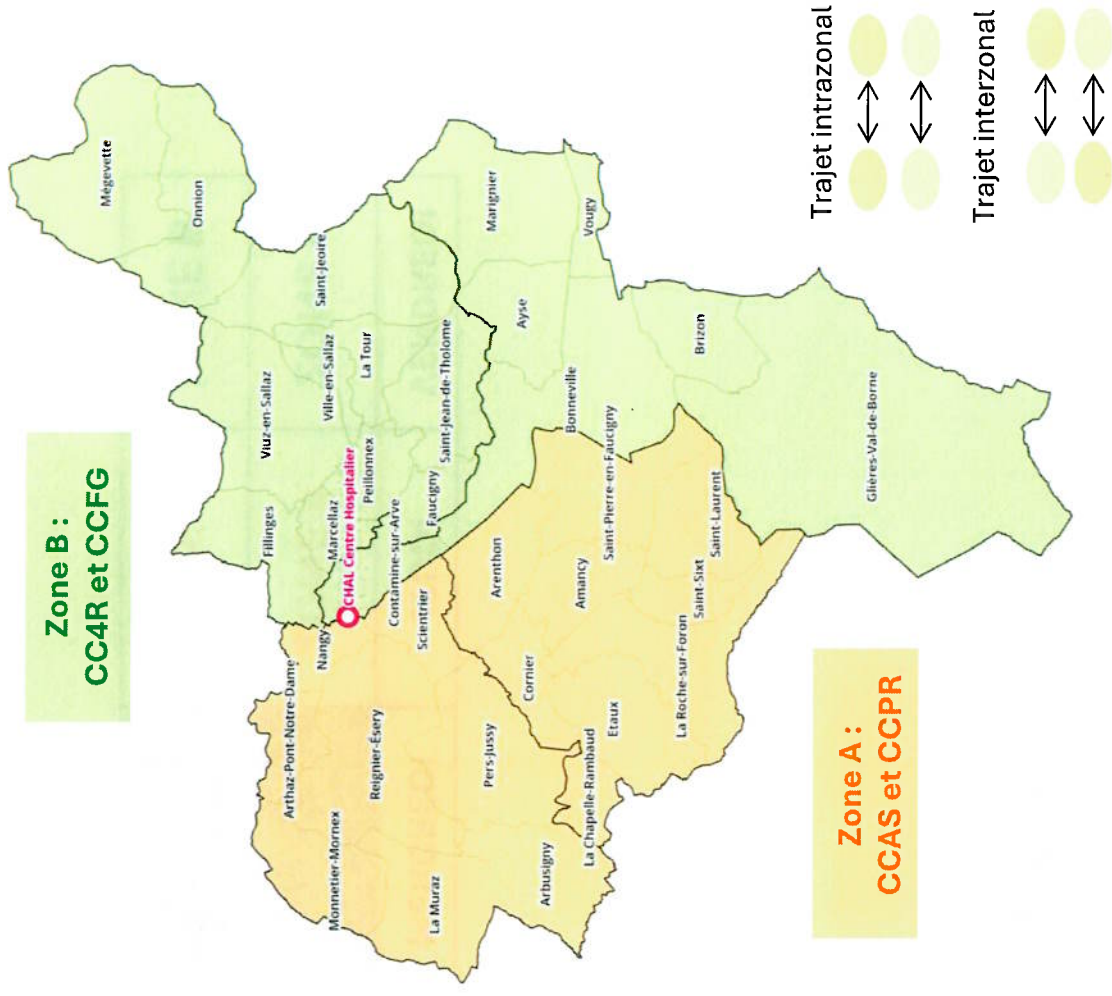


Tarifification

- **Tarif intra zonal** : 2€ le trajet (4€ aller retour)
- **Tarif inter zonal** : 3€ le trajet (6€ aller retour)

Stratégie tarifaire :

- Proposer une tarification intelligente et graduée pour éviter les abus (usage intensif, réservation non honorée, etc.) tout en maintenant une accessibilité sociale.
- Augmentation de la tarification selon le déplacement demandé pour compenser la hausse de km induite.





Fonctionnement des réservations



Tarifification : benchmark des tarifications pratiquées

Territoire	Type de TAD	Cible du service	Tarifification
CC du Genevois	Zonal (2 zones de desserte) <ul style="list-style-type: none">• En porte à point	Tous les habitants, priorité aux PMR et personnes éloignées des TC	3€ le trajet (6€ aller-retour) quelque soit la zone
CA Thonon Agglomération	Zonal (3 zones de desserte) <ul style="list-style-type: none">• En porte à porte pour les trajets intrazonaux• En porte à point pour les trajets interzonaux	PMR et personnes de plus de 70 ans uniquement	Intra-zone : 2,5€ le trajet (5€ aller-retour) Inter-zone : 3,5€ le trajet (7€ aller-retour)
CC Montagnes du Giffre (lancement début 2026)	Unizonal <ul style="list-style-type: none">• Porte à arrêt• Porte à porte pour les PMR et mal marchands	Tous les habitants, PMR y compris.	3€ par trajet 1,50 pour les usagers moins de 18 ans
CC Bugey Sud	Unizonal <ul style="list-style-type: none">• Porte à arrêt• Porte à porte pour les PMR	Personnes âgées de plus de 75 ans, PMR, demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle, jeunes de 15/18 ans.	Tarifification kilométrique : <ul style="list-style-type: none">- 0 à 10 km : 3€- Plus de 11km : 5€



Fonctionnement des réservations



Gestion des réservations

Opérée par le call center de la SPL Agence Ecomobilité puis retransmission au conducteur par le biais d'un logiciel d'exploitation.



Logiciel d'exploitation

- Outil de gestion et d'optimisation des trajets
- Permet de favoriser le groupement des réservations



Gestion des inscriptions au service

Nécessite la mutualisation d'un ETP pour gérer les inscriptions au service



Moyens humains



Conducteur

- 1 conducteur en 36h

Exemple de planning: ⚠ Prévoir 30 min de début/mise en route du service, matin, midi et soir

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h30- 13h	8h30- 13h		8h30- 13h	8h30- 13h
Après-midi	14h-18h30	14h-18h30		14h-18h30	14h-18h30



Gestion des réservations

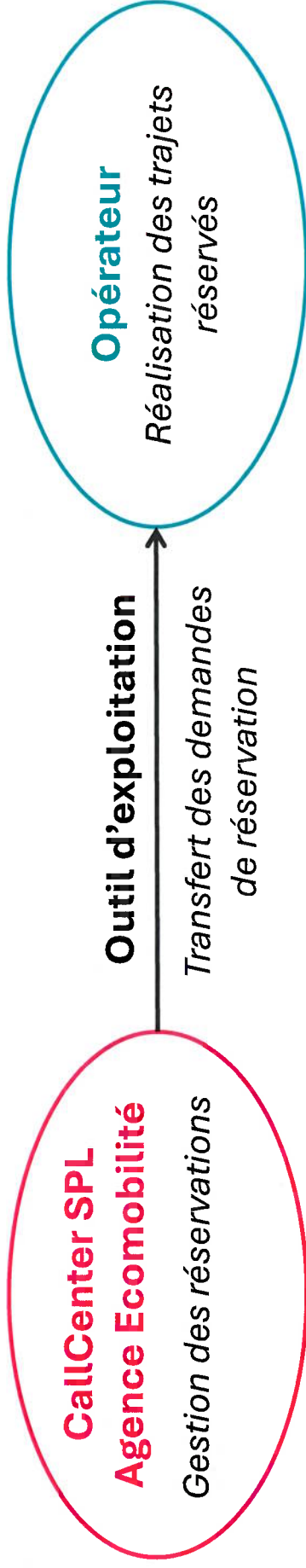
- 0,3 ETP = 10h30 (internalisé dans les coûts actuels du callcenter)



Gestion du service

Gestion hybride du service :

- Gestion des réservations par le biais du callcenter de la SPL Agence Ecomobilité
- Exploitation du service par un opérateur missionné par Proximiti : les réservations de trajets enregistrées par le callcenter sont transféré à l'opérateur via un outil d'exploitation.





Hypothèse de fréquentation

	Personnes âgées	PMR
Données	6 565 personnes âgées de plus de 75 ans	Pas de donnée précise sur le territoire : les déficiences motrices concernent environ 4 % à 5 % de la population française* → Si l'on applique ce taux sur le territoire du SM4CC = 3 600 personnes pouvant potentiellement porter un handicap moteur
Hypothèse du taux d'usage du service	5%	5%
Estimation du potentiel	328	180

= Environ 500 usagers potentiels du service



Hypothèse de fréquentation

- **500** usagers potentiels
- **5 000** courses/an (moyenne de 10 trajets/pers/an)
- **15** km/courses (moyenne)
- **75 000** km/an (soit 50 000 km/an pour 8 mois d'expérimentation)



Estimation des coûts

Coût de roulage
= énergie + assurance + entretien
Coût d'un ETP
= salaire brut + charges patronales +
charges salariales

Chiffrage pour une expérimentation de mai à décembre (8 mois)

	Investissement Année N	Fonctionnement Année N
Matériel roulant	Flocage pour 1 veh.: 2000€	Leasing 1 veh.: 12 000€ Coût de roulage : 10 000€ (hypothèse de 50 000 km/an)
Conducteurs		1ETP : 24 000€ *
Centrale d'appel		0,3 ETP : coût internalisé par la centrale d'appel
Outil d'exploitation	3 300€ (déploiement)	7 700€ (licence 1 veh.)
Communication	Lancement : 3 000€	Promotion (à internaliser par le service communication)
Frais divers/aléas	10% = 830€	10% = 5 370€
TOTAL	9 130€	59 000€

* 16 000€ salaire brut (2000€ brut/mois + 45% de cotisations patronales)



Estimation des recettes

Hypothèse du nombre de trajet réalisés	5 000 dont : - 4 000 intrazonal - 1 000 interzonal
Tarifification intrazonale	$2\text{€} \times 4\,000 = \mathbf{8\,000\text{€}}$
Tarifification interzonale	$3\text{€} \times 1\,000 = \mathbf{3\,000\text{€}}$
TOTAL	11 000€